



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Boîte 29 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax 01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

APPELS DE NOTATION DES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES

CAP du 8 décembre 2010

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'objet de la présente CAP, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires tient à rappeler, comme elle l'a fait à l'occasion des récentes CAP de conservateurs des hypothèques et des IDEP, la situation difficile actuelle dans divers domaines :

- le climat social en France et le mouvement revendicatif contre la réforme des retraites,
- le climat social à la DGFIP :
 - les nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore participer à la dégradation des conditions de travail,
 - les vacances et gels de postes concernant l'ensemble de l'encadrement (Directeurs divisionnaires, IP et IDEP).

Les effectifs réels disponibles sont bien en deçà du minimum nécessaire au bon fonctionnement des services et à l'accomplissement des missions de service public. Ces nouvelles suppressions contribueront une fois de plus à la dégradation des conditions de travail des agents de tout grade et nuiront indéniablement aux services rendus à l'utilisateur.

En ce qui concerne les prochains groupes de travail sur les règles de gestion de l'encadrement, l'Union sera vigilante sur les points suivants : sélection fondée sur des critères objectifs, affectation la plus fine possible au plan national (*critères de l'ancienneté et non du profil*), suppression du délai de séjour,...

Pour en revenir à la notation, objet de la présente commission, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires tient à réitérer son attachement au principe de la notation malgré ses imperfections.

L'Union déplore que les constats des années antérieures restent, hélas, toujours d'actualité :

- s'il est un fait que les appels de note chez les directeurs divisionnaires constituent l'exception, nous constatons que cette année encore, un collègue a osé faire appel.
- Ces appels témoignent, trop souvent, d'un échec du dialogue professionnel au niveau local entre le directeur et ses plus proches collaborateurs, voire d'une incompréhension. Cela est d'autant plus vrai qu'à ce niveau de grade, le recours à l'appel de notation reste un acte fort et mûrement réfléchi.

- La mécanique de l'appel génère des reproches ou des réserves qui n'ont jamais été formulées auparavant, soit à l'occasion d'entretiens, soit de façon formelle par la hiérarchie aux cadres concernés. Il est regrettable que les directions locales ne respectent pas, en matière de notation, les règles qu'elles imposent à leur hiérarchie intermédiaire.

Enfin, concernant la réforme de la notation, l'examen des appels, de manière générale, met en évidence l'attachement fort des agents au système de notation, malgré ses insuffisances. L'Union revendique l'élaboration d'une échelle de référence collective permettant de donner à chaque agent une lisibilité et une transparence sur l'appréciation portée par l'administration sur son niveau de collaboration.

L'Union fait confiance à la CAP pour jouer pleinement son rôle d'instance d'appel et d'apporter en toute sérénité les correctifs qui s'imposent.

L'Union tient à remercier le Bureau RH-1B pour sa disponibilité lors de la préparation de la CAP.